MR. MUSCLE NETTOYEUR POUR LE FOUR ET LE GRIL - AEROSOL

National Fire Protection Association (NFPA)

Risques d'incendie

Santé 3 4 0 Réactivité

Danger spécifique

Hazardous Material Information System (HMIS)

Santé	3
Risques d'incendie	4
Réactivité	0

Vêtements de protection

Apparence Tan. Aérosol. Voir la Section 9. DANGER. CORROSIF. PROVOQUE DES BRÛLURES AUX YEUX ET À LA PEAU. NOCIF OU MORTEL SI AVALÉ. CONTENU SOUS PRESSION.

Section 1. Identification du produit et de la compagnie

Nom du produit	**MR. MUSCLE NETTOYEUR POUR LE FOUR ET LE GRIL - AEROSOL**
Utilisation du produit	Industriel/Institutionnel: Le produit de nettoyage.
FTSS#	126040003

Siège social aux É.U.
Drackett Professional
A Division of
S.C. Johnson Commercial Markets, Inc.
8310 16th Street
Sturtevant, Wisconsin 53177-0902
Phone: (888) 352-2249

Code	91206
PMS#	433200
Date de validation	3/7/2002
Date d'impression	3/7/2002
Remplace	3/7/2002.
En cas d'urgence	(800) 851-7145

Section 2. Composition et informations sur les ingrédients

Ingrédients	# CAS	% en poids	Limites d'exposition	CL50/DL50
Monoéthanolamine	141-43-5	1-5	**OSHA (États-Unis).** TWA: 8 mg/m^3 STEL: 15 mg/m^3 **ACGIH (États-Unis).** TWA: 7.5 mg/m^3 STEL: 15 mg/m^3	ORALE (DL50): Aiguë: 1720 mg/kg [Rat]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: 1018 mg/kg [Lapin].
Butane	106-97-8	1-5	**OSHA (États-Unis).** TWA: 1900 mg/m^3 **ACGIH (États-Unis).** TWA: 1900 mg/m^3	Non disponible.
Isobutane	75-28-5	1-5	Non disponible.	VAPEUR (CL50): Aiguë: 0.0057 ppm 0.25 heure(s) [Rat].
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	1-5	**OSHA (États-Unis).** CEIL: 2 mg/m^3 **ACGIH (États-Unis).** STEL: 2 mg/m^3	Non disponible.
éther butylique de glycol diéthyléne	112-34-5	10-30	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 5660 mg/kg [Rat]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: 2700 mg/kg [Lapin].
Eau	7732-18-5	60-100	Non disponible.	Non disponible.

Suite à la page suivante

Section 3. Identification des risques

Voies d'absorption	Inhalation. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.
Effets aigus potentiels sur la santé	
Yeux	Corrosif. Peut causer des dommages permanents y compris la cécité.
Peau	Corrosif. Peut provoquer des dommages permanents.
Inhalation	Peut provoquer des irritations et effets corrosifs au nez, à la gorge et aux voies respiratoires.
Ingestion	Corrosif. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.
Conditions médicales aggravées par une surexposition:	Les individus avec des problèmes respiratoires chroniques tels que l'asthme, l'emphysème, la bronchite chronique, etc., peuvent être plus prédisposés à l'irritation.
Voir Information toxicologique (section 11)	

Section 4. Premiers soins

Contact avec les yeux	Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Consulter un médecin immédiatement.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement.
Inhalation	En cas de respiration difficile Emmener dans un endroit bien aéré. Consulter un médecin immédiatement.
Ingestion	NE PAS faire vomir! Boire immédiatement et abondamment de l'eau. Ne rien donner par la bouche, à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit	NFPA 30B Niveau 1 – Aérosol.
Points d'éclair	CREUSET FERMÉ: <-7°C (19.4°F).
Produits de la combustion	Inconnu.
Appareils et méthodes de lutte contre les incendies	Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée. Poudre, l'anhydride carbonique. Combattre l'incendie d'un endroit protégé ou de la distance la plus éloignée possible. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Vêtements de protection (feu)	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Special Remarks on Fire and Explosion Hazards	Aérosol - Récipients pouvant exploser à l'approche d'une source de chaleur importante. Matières corrosives (Voir section 8 et 10).

Section 6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels

Précautions personnelles	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Précautions pour l'environnement et procédures de nettoyage	Éliminer toutes les sources d'inflammation. En cas de déversement important: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Ramasser avec du sable ou avec un autre matériau non combustible. Placer dans des contenants secs et propres répondant aux normes des méthodes approuvées d'élimination.

Section 7. Manipulation et entreposage

Manutention	Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas y goûter ni l'avaler. Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard. Laver abondamment après usage. Retirer et laver les vêtements et les chaussures contaminées avant réutilisation. Le résidu du produit peut rester sur/dans les conteneures vides. Utiliser toutes les mêmes précautions pour la manutention du conteneur vide et le résidu que pour la manutention du produit. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas percer le contenant ni ne le jeter au feu. POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT.
Entreposage	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel. Conserver le récipient bien fermé. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et de la flamme. Récipient sous pression : garder à l'abri du soleil et ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C. Ne pas percer le contenant ni le brûler, même après utilisation. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Suite à la page suivante

Section 8. Contrôles lors de l'exposition/Protection personnelle

Contrôles d'ingénierie	Une ventilation usuelle devrait être suffisante pour maintenir le nombre des particules aéroportées à un niveau acceptable. La protection respiratoire n'est pas nécessaire si une bonne ventilation est assurée.
Protection personnelle	
Yeux	Lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques
Mains	Gants résistants aux produits chimiques. Comprend: Gants de néoprène Gants de caoutchouc
Respiratoire	Si les brouillards/vapeurs ne sont pas adéquatement limités par la ventilation, utiliser la protection respiratoire appropriée pour éviter la surexposition. Si les conditions du travail exigent l'emploi d'un appareil respiratoire, suivre les recommandations de protection respiratoire de OSHA 29 CFR 1910.134 et ANSI Z88.2
Pieds	Des chaussures de protection.
Corps	If major exposure is possible, wear suitable protective clothing and footwear.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique et apparence	Liquide (Aérosol.)
Odeur	Citrique.
Couleur	Tan.
pH	13 [Basique.]
Gravité Spécifique	1
Point d'ébullition/condensation	100°C (212°F)
Point de fusion/congélation	0°C (32°F)
Viscosité	300 cP (Dynamique).
Solubilité dans l'eau	Complète.

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité du produit et réactivité	Le produit est stable.
Conditions d'instabilité	Chaleur excessive.
Incompatibilité avec différentes matières	Réactif avec les acides.
Produits de décomposition dangereux	Quand exposé au feu: Forme des produits habituels de combustion. Les produits toxiques de la décomposition renferme: Oxydes de sodium.
Polymérisation Dangereuse	Ne se produira pas.

Section 11. Données relatives à la santé et à la toxicologie

Toxicité aiguë	Corrosif.
Effets d'une exposition chronique	Inconnu.
Autres effets toxiques	Contient approximativement 0.1% de cristobalite (CAS# 14464-46-1) (NJ,PA,MA,NTP). Cette formulation represente un liquide visqueux epais. Il est doc peu probable que les particules de taille inhalable de cristobalite seche deviennent aeroportees et qu'elles soint inhalees.

Section 12. Information sur l'écologie

Non disponible.

Suite à la page suivante

Section 13. Considérations lors de la disposition

Information sur les déchets Le produit non dilué est réglementé par les lois concernant l'environnement et le transport en tant que déchet corrosif. Si disponible, recycler l'aérosol vide au centre de recyclage de produits en acier le plus proche. Utiliser l'emballage ou le donner à quelqu'un pouvant l'utiliser. Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérale, provinciales, locales ou d'État.

Section 14. Renseignements sur l'expédition

Classification pour le DOT

DOT Nom d'envoie S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.

TDG Classification

TDG Nom d'envoie S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.

CLASSE TMD

Section 15. Information règlementaire

Les renseignements dans cette section se rapportent aux ingrédients dans la section 2.

Réglementation des É.-U.

Federal CWA (Clean Water Act) 311: Hydroxyde de sodium
CAA (Clean Air Act) 112 Prévention des déversements accidentels: Butane
CAA (Clean Air Act) 112 Substances inflammables réglementées: Butane, Isobutane
CERCLA : Substances dangereuses.: éther butylique de glycol diéthyléne, Isobutane, Hydroxyde de sodium

état New Jersey - Liste des déversements: éther butylique de glycol diéthyléne, Hydroxyde de sodium
New Jersey: Monoéthanolamine, éther butylique de glycol diéthyléne, Butane, Isobutane, Hydroxyde de sodium
Massachussetts - Liste des déversements: Monoéthanolamine, Butane, Isobutane, Hydroxyde de sodium
Massachusetts RTK: Monoéthanolamine, Butane, Isobutane, Hydroxyde de sodium
Pennsylvanie RTK: Monoéthanolamine, éther butylique de glycol diéthyléne, Butane, Isobutane, Hydroxyde de sodium

Ils n'y a pas des ingrédients qui sont assujettis à la déclaration en suivant 'Proposition 65' de Californie.

Information sur les produits enregistrés Sans objet.

Règlements canadiens

SIMDUT Classification CLASSE A: Gaz comprimé.
CLASSE E: Liquide corrosif.

Symbole du SIMDUT

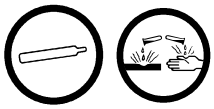

Information sur les produits enregistrés Sans objet.

Inventaire des Produits Chimiques Tous les ingrédients de ce produit figurent ou ils sont exemptes du Inventaire Américain des Substances Chimiques (Toxic Substance Control Act -TSCA).

Section 16. Renseignements supplémentaires

Autres considérations spéciales MSDS Serial Range: 001-003

Version 1.01

Avis au lecteur

Suite à la page suivante

MR. MUSCLE NETTOYEUR POUR LE FOUR ET LE GRIL - AEROSOL

Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-incluses. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.